



## CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET Procès-Verbal

### SEANCE du 21 octobre 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2021

Compte rendu affiché le 2 novembre 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 19

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Madame Gwendoline CHALON

**Membres présents** : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle, MAZARD Roger, LOISON Thierry, BOINON Sandrine, BONNET Fabrice, VERMARE Odile, GIRAUD Alain, DELORME Marie-Joëlle, LOTISSIER Marc, SOLEYMIEUX Géraldine, SERAILLE Marielle, CHALON Gwendoline, PERALDO Yves, GAYET Véronique, GRAZIOLI Jean-Pierre.

**Membres excusés** : /.

- **Présentation du projet de résidence Sénior Montée de la Galène par l'OPAC du RHONE et l'Architecte,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Marc PICHON, Directeur de la production à l'OPAC du RHONE et aux deux architectes du Cabinet DODEKA, Monsieur Maximin ECHARD et Madame Andréa PIERRU en charge du projet.

Monsieur Marc PICHON rappelle qu'ils travaillent sur ce projet depuis 3 ans et que ce dernier arrive à son terme avec cette présentation ce soir au Conseil Municipal mais aussi avec les demandes en cours d'agrément auprès de l'ETAT pour les financements des logements.

Les plans du bâtiment situé Montée de la Galène et rue Cour Denis sont ensuite présentés en détail par le Cabinet DODEKA. Un accès véhicule se fera par la Montée de la Galène et l'accès piéton à la future salle communale sera sur la Rue Cour Denis. Vingt-six logements au total seront ainsi construits (4 T3 et 22 T2) avec 16 emplacements de stationnements situés sur le tènement. Aucun logement ne sera construit au-dessus de la salle communale, ce qui permettra de garder de la clarté sur la rue Cour Denis, et chaque logement disposera d'une cave et tous les balcons seront accessibles. Monsieur Marc PICHON souligne l'importance du traitement des balcons comme lieu de vie.

Madame Odile VERMARE intervient et remarque que le bâtiment a peut-être un étage de trop et demande s'il est nécessaire de faire autant de logements.

Monsieur PICHON rappelle que la demande est présente pour la création de 26 logements et que les services à mettre en place nécessite ce nombre d'appartements. Ce bâtiment sera un marqueur entre les deux rues et des espaces ont été conservés avec une cour intérieure, un jardin pour la salle communale, des espaces de stationnement.

Monsieur Pierre VARLIETTE expose que ce bâtiment est au centre-bourg, qu'il apportera une dynamisation de la rue Cour Denis : un projet de commerce a été évoqué sur une partie de l'espace réservé pour la salle communale. Le projet présenté s'intègre parfaitement avec les hauteurs des bâtiments contigus et un étage en moins mettrait en péril le projet financièrement.

Monsieur Marc PICHON ajoute que la résidence est de type logement social (et non résidence médicalisée ou autonomie) pour des personnes de plus de 65 ans. La proximité des commerces est importante car globalement les résidents ne seront peu ou plus motorisés.

Les types de financement sollicités sont des PLAI (logement pour de petits revenus), PLUS (Prêts locatifs à Usage Social) et PLS pour des revenus légèrement plus hauts. Il cite l'exemple de la réalisation d'une résidence de 20 logements et d'une salle communale à Chaponost en 2014. Les élus souhaitent pouvoir visiter cette structure dont la salle communale est animée par une salariée du CCAS.

Monsieur Marc LOTISSIER demande si les appartements seront uniquement en location. Il est précisé que oui car la mixité entre locatif et vente était difficile à mettre en place.

Les charges seront réduites au maximum avec un objectif de respecter la réglementation thermique et d'aller au-delà avec le chauffage collectif. Un seul ascenseur assurera la desserte du bâtiment.

Pour la salle communale, Monsieur Pierre VARLIETTE expose que le Conseil Municipal va devoir étudier et réfléchir au niveau de finition pour la livraison.

Les travaux devraient débuter en septembre 2022 et durer 16 mois. Et il faudra que le Conseil Municipal se prononce sur l'aménagement de la salle avant la fin d'année 2021.

Monsieur le Maire remercie l'équipe d'architecture et Monsieur Marc PICHON pour le très beau travail effectué et leur venue ce soir pour cette présentation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet présenté. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote en faveur de ce projet par Oui : 15 - Non : 0 - Abstention : 4.

- **Travaux supplémentaires Salle Polyvalente,**

Monsieur le Maire expose que d'importants travaux ont déjà été réalisés afin de renforcer la structure de la salle mais également réaliser son isolation (Menuiseries...). Le SYDER a aussi réalisé l'installation de panneaux photovoltaïques pour un montant d'environ 150 000 €. Une réflexion a été engagée pour les aménagements restant à effectuer et la possibilité de les poursuivre dans la lancée des travaux actuels : Aménagement de la mezzanine, de la salle annexe et de la cuisine.

Le budget des travaux déjà effectués ou en cours est de 945 539.13 € HT et les subventions obtenues sont de 816 175 €.

Il donne donc la parole à Monsieur Roger MAZARD pour la présentation des travaux complémentaires :

Salle annexe :

Plafond (Ets Frédéric SERAILLE) : 40 668 € HT

Eclairage en « led » (Ets EGDB) : 6 757.00 € HT

Cuisine :

Peinture (Ets Frédéric SERAILLE) : 2 048.00 € HT

Equipements (Ets FROID ET CONFORT) : 11 000.00 € HT

Chambre froide (Ets FROID ET CONFORT) : 9 500.00 € HT

Electricité et plomberie (Ets EGDB) : 4 866.70 € HT

Plafond coupe-feu (estimation) : 2 000.00 € HT

Travaux supplémentaires divers pour la grande salle et dégagements :

Menuiseries extérieures (Ets SMC) : 18 729.00 € HT

Travaux supplémentaires (Ets TECHNIC'S ELEC SERVICES) : 6 488.0 € HT

Eclairage de secours et alarme incendie (Ets EGDB) : 2 113.90 € HT

Peinture salle et dégagements (Ets AUBONNET) : 36 989.87 € HT

Sols mezzanine, salle annexe (Ets AUBONNET) : 23 010.14 € HT

Rideau de scène (estimation) : 4 000.00 € HT

Occultation surface vitrée (estimation) : 20 435.00 € HT

Sonorisation (estimation) : 4 000.00 € HT

La somme de 240 000 € est budgétée.

*Madame Marielle SERAILLE sort de la salle.*

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter au sujet des travaux supplémentaires pour la salle polyvalente et la validation des devis présentés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'ensemble des travaux : Oui : 18- Non : 0- Abstention : 0.

*Madame Marielle SERAILLE revient dans l'assemblée.*

Monsieur le Maire expose que les abords de la salle polyvalente seront réalisés dans le cadre du programme voirie de la Communauté de Communes (CCMDL) pour un montant de 78 000 € et que les travaux sont prévus au printemps 2022.

Monsieur le Maire tient aussi à remercier les entreprises travaillant ou ayant travaillées sur le chantier de la salle polyvalente pour les excellentes prestations réalisées.

- **Décision modificative budget général,**

Monsieur le Maire présente une décision modificative afin d'intégrer en recette la subvention obtenue dans le cadre du plan de relance pour les travaux de la salle polyvalente, mais aussi dans le cadre des dossiers déposés pour les appels à projet du Département : 53 264 € pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux, 15 000 € pour les travaux de rénovation de bâtiments communaux, 20 000 € pour la rénovation des courts de tennis. Et en dépense, les travaux supplémentaires de la salle polyvalente de 240 000€ et le montant de 13 000 € à versé pour le capital de la SPL Escap'ad.

La décision modificative s'équilibre donc à 253 000 € en recettes et en dépenses.

- **Présentation de la vidéo « Villes et villages fleuris Label 1<sup>ère</sup> fleur »,**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle LOTISSIER pour la diffusion de la vidéo de présentation des dossiers pour l'obtention de la première fleur. Elle annonce que la commission a débuté le travail de rédaction et que beaucoup de commissions municipales seront sollicitées.

- **Dénomination de la voie du Lotissement Communal « Les Terres » et point sur le lancement du dossier après l'attribution du permis d'aménager, et**

- **Création du budget Lotissement Les Terres,**

Monsieur le Maire expose que le permis d'aménager a été accordé pour la réalisation d'un lotissement de 5 lots dans la prolongation de l'ancien lotissement Les Hauts de Chalier. La voirie débute sur l'Avenue Gabriel Matagrin et une plate-forme de retournement sera créée. L'éclairage solaire est prévu ainsi que le raccordement aux divers réseaux. Ces travaux de viabilité devraient se chiffrer à 100 000 € environ. Une provision de 5 000 euros de frais de notaires est prévue avec 11 625 euros de frais de géomètre Le prix de vente des lots sera de 80 000 euros.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour la création du budget Lotissement les Terres, qui sera voté début 2022 afin de permettre le règlement des premières factures et l'encaissement des lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création du budget « Lotissement les Terres » avec un assujettissement à la TVA à la source (Oui : 19- Non : 0- Abstention : 0).

Il demande aussi au Conseil Municipal de se prononcer sur la dénomination de l'impasse à créer pour la desserte des futurs lots. Après débat et discussion, il est décidé de la dénommer « Impasse des prairies ».

- **Aménagement de chicanes Avenue Croix Sopha,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON pour les travaux des aménagements de sécurité de l'Avenue Croix Sopha. Il présente le projet respectant les plans produits par les services départementaux mais en posant des bordures avec la plantation de massifs et l'installation d'une signalisation adéquate.

- **Convention EPORA,**

Monsieur Le maire expose que ce point est reporté à une prochaine séance.

- **Travaux des commissions,**

**Monsieur Roger MAZARD** annonce le règlement du dossier « fibre » pour la Maison de Santé. Il souhaite remettre en fonctionnement le compteur de la bascule afin de l'adapter pour l'alimentation électrique des forains le lundi matin.

Il expose que le Tour des Monts devrait être organisé en 2022 et que cette course cycliste aurait son arrivée à Saint Laurent de Chamousset le 29-05-2022.

Il présente le projet de remplacement des toilettes sur l'aire de camping-car de la place des Roches Elles seront accessibles en fauteuil roulant. La technologie d'un lavage automatique après chaque passage améliorera considérablement l'hygiène de ce lieu.

**Madame Sandrine BOINON** présente le bon à tirer du papier à entête. Elle annonce que la commission a visité les locaux de Vassel Graphique. Le site internet et le bulletin de fin d'année sont en cours de rédaction. Elle remarque un très bon retour des encarts publicitaires de la part des entreprises sollicitées. Elle rappelle que la date limite pour l'envoi des articles est le 5 novembre. La commission a décidé que le thème de la première page serait « joyeux ».

**Madame Isabelle LOTISSIER** rend compte du très bon déroulement de la journée de fleurissement avec les bénévoles de la commission. Le rond-point de la Croix Blanche est décoré sur le thème d'Octobre Rose. Le vendredi 19 novembre 2021 sera organisé un nettoyage d'automne avec les délégués environnement du collège. Les massifs communaux seront bientôt plantés de pensées pour cet hiver. Et la table de ping-pong sera installée au parc public au printemps.

**Monsieur Ludovic CARRET** intervient pour annoncer que les poules n'arriveront qu'au printemps dans le poulailler du parc public.

**Madame Yvette BRETONNIER** rend compte du Conseil de l'Ecole Publique Antoine BOIRON. Elle annonce la livraison de la classe mobile et sa très prochaine installation après la formation des enseignants.

**Monsieur Yvan SIMON** présente des travaux à l'étang de la Salvatière avec une réhausse de la digue afin de pouvoir accueillir les eaux pluviales de la salle pluriactivités. La pompe existante pour l'arrosage du terrain de foot étant hors d'usage, elle sera changée. Un espace détente est en cours de réflexion autour de l'étang. Il remercie Monsieur Marc LOTISSIER et Madame Odile VERMARE pour le travail sur les plans du point I. Il annonce la relance des réunions pour le PLU. Pour la commission « jeunesse », des soirées seront organisées et encadrées par les jeunes de la MJC.

**Monsieur Ludovic CARRET** annonce les jours de distribution des sacs poubelles et demande aux élus de s'inscrire pour les permanences de distribution aux habitants et entreprises. Et il rend compte d'une rencontre avec Monsieur Jean Paul GIRAUD pour un débouché pour le traitement des déchets verts.

**Madame Odile VERMARE** rend compte de la réunion de présentation du nouveau règlement du marché forain. Au sujet du ramassage des déchets, Monsieur le Maire expose qu'il serait peut-être nécessaire de réfléchir à une plate-forme de dépôts ou autre solution. Elle rend compte aussi de la manifestation « 1 chef, 1 marché » qui a été une très belle réussite par une matinée ensoleillée.

**Monsieur Thierry LOISON** rend compte des derniers dossiers en cours pour les installations de commerces. Il rend compte de la réunion de l'UCALES avec un nouveau bureau.

- **Questions diverses.**

Monsieur Pierre VARLIETTE présente la visite du Député Thomas GASSILLOUD sur le marché forain, le marché aux veaux, et la visite des entreprises CAIR et SECOND, et de l'exploitation agricole de Manuel GAYET. L'équipe du Député a été impressionnée par notre commune, les réalisations et les projets.

Monsieur Jean-Pierre GRAZIOLI expose sa déception face à la qualité et la puissance du réseau fibré.

Monsieur Marc LOTISSIER rend compte d'une visite de la commune de Meys le 24-09-2021 par la commission de la CCMDL au sujet du plan guide.

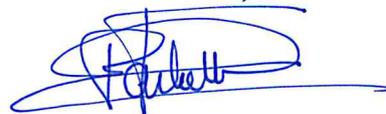
Madame Odile VERMARE intervient au sujet de l'antenne installée sur le terrain du centre d'exploitation du Département du Rhône, avenue Croix Sopha. Monsieur le Maire expose que la demande a fait l'objet d'une déclaration préalable à laquelle il n'était pas possible de s'opposer. Par contre une réflexion doit maintenant s'engager sur la pertinence de cette installation sur ce site et peut-être voir un autre endroit plus éloigné des habitations avec une meilleure intégration paysagère.

Madame Gwendoline CHALON évoque le stationnement dangereux aux abords de la salle pluriactivités et la faible utilisation du parking dédié.

Madame Géraldine SOLEYMIEUX rend compte d'une réunion de la CCMDL sur la filière bois et l'utilisation des plaquettes bois.

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 0h20.

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Varliette', with a large, sweeping flourish underneath.

P. VARLIETTE